

# Règlement des 6h Roller d'Anjou

23 septembre 2018 -10h/16h

## 1/ Organisateur :

Cet événement est organisé par l'Intrépide Angers Roller, club affilié à la Fédération Française de Roller Sport (FFRS). Son siège social est situé à l'Omnisport Intrépide d'Angers, 15 rue Gabriel et Julien Alix, 49 000 Angers.

## 2/ Types d'épreuves :

Cette épreuve sportive est une course de roller d'endurance d'une durée de 6 heures, sur un circuit *fermé (environ 2,5 km)*, en relais par équipe (**5 participants maximum**), en individuel ou en duo.

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il existe plusieurs catégories. L'âge pris en compte est celui au jour de la compétition.

Le classement est fait selon les catégories suivantes :

- ◆ Individuel Homme (*18 ans et plus*)
- ◆ Individuel Femme (*18 ans et plus*)
- ◆ Duo Hommes (*18 ans et plus*)
- ◆ Duo Femmes (*18 ans et plus*)
- ◆ Duo Mixtes (*18 ans et plus*)

*Equipes de 3 à 5 personnes :*

- ◆ Equipe Junior (*minimum 14 ans- maximum 17 ans*) - Encadrement obligatoire par une personne majeure.
- ◆ Equipe Senior Hommes ou mixtes (*14 ans et plus- au moins un compétiteur doit avoir 18 ans*)
- ◆ Equipe Sénior Femmes (*14 ans et plus- au moins un compétiteur doit avoir 18 ans*)
- ◆ Equipe Vétéran (*tous les compétiteurs doivent avoir 35 ans et plus*)

Il y aura un **classement scratch** toutes catégories confondues à l'issue de l'épreuve.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer des catégories si elles totalisent moins de 5 inscriptions. Les équipes initialement prévues dans ces catégories seront affectées à la catégorie applicable la plus proche.

## 3/ Jury :

L'Intrépide Angers Roller désigne le Jury de l'épreuve. Le rôle du jury est d'assurer la régularité de l'épreuve, de valider les classements, de traiter les réclamations.

## 4/ Matériel :

Les patineurs doivent être équipés de patins avec soit 2 paires de roues parallèles soit de roues en ligne (5 au maximum). Les freins sont acceptés. La dimension des roues est libre. Les patineurs sont libres d'amener l'équipement, les boissons ou la nourriture qu'ils jugent utiles. Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance technique d'autres patineurs en course.

Tables et chaises ne sont pas fournies par l'organisateur.

Un ravitaillement sera mis à disposition sur le parcours pour les solos à partir de 12h.

## 5/ Sécurité :

**Le port du casque attaché est obligatoire** pendant toute la course et les protections sont fortement recommandées.

Les patineurs doivent savoir patiner et maîtriser le freinage. Tout patineur représentant un danger pour lui-même ou pour les autres pourra être mis hors course.

Une antenne secours sera présente sur le site.

Les organisateurs sont seuls habilités à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course pour toute raison de sécurité qu'ils jugeront nécessaire dans l'intérêt des participants.

Un patineur en difficulté doit terminer le tour par l'itinéraire de l'épreuve dans le sens de circulation de l'épreuve.

En cas d'abandon d'un patineur pour cause de blessure pendant son tour de circuit, celui-ci devra rapporter sa puce ou la faire rapporter avant la fin de la course au responsable du chronométrage.

## 6/ Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel personnel. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol et détérioration d'effets personnels des compétiteurs causés par un tiers. Les compétiteurs sont responsables de la surveillance de leurs effets personnels.

Toute participation à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.

## 6bis/ Responsabilités-parking zone relais :

Lors de l'installation des équipes le long de la zone relai et sur les zones alentour : **il sera INTERDIT de fixer quoi que ce soit sur le sol. Seule la dépose de matériel sera autorisée.** Possible de lester les abris mais pas de les accrocher sur le sol. En clair : **aucun « trou » ne sera toléré sur le sol.** Toute personne prise en « faute » se verra refacturer le montant des réparations.

## 7/ Inscriptions :

La course est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes :

### ► Pour les licenciés :

-Licence de FFRS valide pour l'année en cours avec mention « **Certificat médical** » et mention « **Compétition** »  
Ou

-Licence de FFRS valide pour l'année en cours et **certificat médical de moins d'un an avec la mention « pas de contre-indication à la pratique du roller en compétition »**

### ► Pour les non licenciés :

Un certificat médical de moins d'1 an avec la mention « pas de contre-indication à la pratique du roller en compétition »

## Autres documents obligatoires à fournir lors de l'inscription :

-formulaire d'inscription complété avec photocopies des licences et / ou certificats médicaux

-paiement par chèque (uniquement) à l'ordre de « Intrépide Angers Roller »

-autorisation parentale pour les mineurs

-chèque de caution de 65€ par patineur pour les puces (une puce / patineur) à l'ordre de "l'Intrépide Angers Roller"

L'inscription n'est validée qu'à réception des chèques. Les inscriptions seront **closer une semaine avant l'épreuve soit à la date du 16 septembre 2018 (cachet de la poste faisant foi)**. A réception du dossier complet, un mail de confirmation sera envoyé au capitaine de l'équipe.

## **Tarifs :**

-Solo : 30€ -Duo : 45 € /équipe - Equipe : 60 € /équipe

**Majoration de 50% du tarif à partir du 9 sept 2018 (cachet de la poste faisant foi).**

**Le dossier complet est à adresser avant le 16 septembre 2017 à l'adresse suivante (indiquer le nom et l'adresse de l'expéditeur au dos de l'enveloppe):**

**6H roller chez Mr Delanoe  
35 square Daudet  
49100 Angers**

Pour toute demande d'informations complémentaires : [6hroller@intrepide-angers-roller.fr](mailto:6hroller@intrepide-angers-roller.fr)

### **8/ Déroulement de l'épreuve :**

➤ 8h30-9h30 : Remise des dossards, des puces, du témoin au secrétariat de course

➤ 9h30-9h45 : Ouverture du circuit pour l'échauffement

➤ 9h45 : Briefing des responsables d'équipes par les organisateurs

➤ 10h00 : Départ de la course

-Chaque équipe choisit librement le patineur qui prend le 1<sup>er</sup> relais : ce patineur participe au départ et devra effectuer les 2 premiers tours du circuit. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ. Le départ est donné sous la direction des organisateurs.

-Il n'y a qu'un seul patineur en course par équipe.

-Le passage de témoin ne peut se faire que dans la zone de relais qui est matérialisée.

➤ 16h00 : Arrivée de la course

L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après avoir effectué le temps de l'épreuve prévu. Tout tour commencé doit être achevé pour être comptabilisé. En cas d'égalité du nombre de tours, l'heure d'arrivée réelle du dernier patineur de l'équipe est déterminante dans le classement général de l'épreuve.

➤ 16h00-16h30 : Retour des puces au secrétariat de la course

➤ 16h30 : Podium et remise des prix

### **Réclamations :**

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elle est faite auprès de l'organisateur au maximum 15 min. après l'arrivée du dernier compétiteur.

### **Pénalités :**

Tout geste antisportif, toute action mettant en cause la sécurité des participants ou tout manquement au règlement pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve.

Une pénalité de 1 tour sera attribuée à l'équipe dans les cas suivants :

- patineur en course sans casque sera arrêté et rentrera à pieds.
- comportement dangereux ou antisportif

### **9/ Droit à l'image :**

Les participants, accompagnateurs et public autorisent l'Intrépide Angers Roller ainsi que ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître prises à l'occasion des 6h Roller d'Anjou sur tous les supports, y compris sur les documents promotionnels et ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

### **10/ Clauses d'annulation :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation dans les cas suivants :

- si 15 jours avant l'épreuve, le nombre d'équipes inscrites n'est pas suffisant.
- si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.
- si les autorisations administratives ne sont pas données.
- si les conditions météo annoncées dans les jours qui précèdent ne sont pas favorables
- si le nombre de bénévoles / signaleurs n'est pas suffisant.

Dans ces conditions, le remboursement des inscriptions sera effectué.